

Monsieur,

Le valet de chambre de Madame m'a eschappé, sans que j'aye peu accuser la reception de celle que m'a rendue de vostre part Monsieur du Maurier. Je le fay à present, & vous remercie de tout mon cœur du soin qu'il vous a pleu prendre de ce que je vous avoy communiqué. Je recognoy que son Ex. a de grandes raisons de ne commettre cette garde qu'à un homme fidele. Mon filz ne l'a pas esté à Dieu, neantmoins s'il pouvoit estre ramené, je le pourroy bien pleiger contre la malice. Pour la prudence elle n'a pas esté telle au passé, que je la voulusse garentir; mais la jeunesse se meurt, & à present il est en sa vingt & neuvième année. Quoy que ce soit, je ne vouldroy en fason du monde preser son advancement au prejudice du public, ni du service particulier de son Excell. & seroit une surcharge pesante à ma vieillesse si j'en avoy icy du reproche. Ce qui me fera toujours aller bride en main en telles affaires. Je le convieroy à me venir veoir; & si la presence n'en desplaist point, & la main responde à ce que je vous en ai dit; je laisseray à la bonté de son Excell. d'en disposer selon la capacité qu'il recognoistra en luy, & à mes amis, comme vous, de m'aider, usque ad aras. Car je ne vouldroy jamais les employer outre ces limites raportées à Dieu, & aux hommes ausquels nous sommes assubjettis sous Dieu. J'ay esont depuis peu à son Excell. l'estat de Madame. Ces deux ou trois jours elle s'es beaucoup mieux portée. Si elle peut vaincre l'impaticence, & prendre une bonne resolution de

joir des autres contentemens que Dieu luy donne, en
attendant celui de la presence a laquelle elle aspire,
ce dernier sera avancé par les autres, & nous la
verrons bien tost fortifiée. A quoy je contribue ce que
je puis, mais Dieu fera le tout, auquel je recommande
la protection de son Excellence, & la continuation du succès
de ses armes, & vous prie me continuer l'honneur de
vos bonnes graces, comme a celui qui sera toute sa vie

Monsieur,

de Arnhem ce xij
Juin 1633

est le tres-humble & plus-affre
serviteur, Andre Rivet.



pour les autres contentement que Dieu by son
grace vous a fait de la part de la lignee de la
Duchesse de Savoie par les autres de son
royaume bien tost fortifier et pour se contenter de
ce que vous avez fait de son royaume et de son
protection de son royaume de la construction de son
de ses autres et de son pour son contentement de son
de son royaume de son royaume de son royaume de son

Le 29
1655

Signature, Andre Rivet